

**Direction Générale de l'Aménagement,
de l'Environnement et des Transports**

Affaire suivie par : T. GAUCHET
TG/MTC (Tél : 02.97.02.30.84)

COMPTE RENDU DE REUNION DU JEUDI 22 FEVRIER 2007

Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5310094 « Rade de Lorient »

Le jeudi 22 février, s'est tenue une réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient » à la salle Eric TABARLY de Gâvres sous la présidence de Madame LE MAGUERESSE, présidente du comité de pilotage.

Etaient présents :

Nathalie LE MAGUERESSE	:	Présidente du COPIL – Vice-Présidente de Cap l'Orient – Maire-Adjointe de Locmiquélic
Catherine TONNERRE	:	Sous-Préfecture de Lorient
Daniel LASNE	:	Direction Régionale de l'Environnement Bretagne
Thierry COUESPEL	:	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Morbihan
Isabelle NUZILLAT	:	Direction Départementale des Affaires Maritimes du Morbihan (cultures marines)
Jean-Claude RENAUD	:	Direction Départementale de l'Equipement du Morbihan – HVP
Claude LE LAN	:	Direction Départementale de l'Equipement du Morbihan – Unité Port de Lorient
Guillaume LESAGE	:	Conseil Régional de Bretagne
Sophie LE MOIGNE	:	Conseil Régional de Bretagne
Gwennaëlle DANIEL	:	Conseil Régional de Bretagne
Patrick CLAUDEL	:	Conseil Général du Morbihan
Léon NABAT	:	Président du Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon
Robert CHENAUX	:	Maire de Locmiquélic
Typhaine GAUCHET	:	Cap l'Orient – Chargée de mission Natura 2000
Florian MICHELET	:	Cap l'Orient – Service Environnement et Développement Durable
Emmanuelle ELOUARD	:	Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon – Chargée de mission LIFE
Christian DANILO	:	Chantier Nature et Patrimoine Locmiquélic – Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan
Camille BLOT	:	Conservatoire du littoral et des rivages lacustres
Armelle LIVORY-MOSER	:	Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Lorient (AUDELOR)
Bruno BARGAIN	:	Association Bretagne Vivante – LIFE Phragmite aquatique
Isabelle FAHLUN	:	UMIVEM Union pour la Mise en Valeur du Morbihan
Maryvonne BEGUIN	:	Association de sauvegarde et de protection du littoral de Gâvres
Sophie OLLIER	:	Section régionale de conchyliculture de Bretagne Sud
Adrien LE MENACH	:	Comité Régional des Pêches maritimes et des élevages marins
Magali RICHARD	:	Comité Local des Pêches de Lorient - Etel
Guy MASSARO	:	Pêcheur à Pieds Petite Mer de Gâvres
Caroline PLUS	:	Observatoire Départemental du Morbihan
Armel MARRIC	:	Association de Chasse sur le Domaine Maritime du Morbihan
Renée POIGNANT	:	Eaux et Rivière de Bretagne
C. LE DUC	:	Eaux et Rivière de Bretagne
C. MULLER	:	AUML
Serge LANIECE	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Jean-Pierre CARDON	:	Fédération de Pêche du Morbihan
Jean-Pierre HUTTEPAIN	:	Ornithologue de Locmiquélic
Pierre LE METOUR	:	Chambre d'Agriculture du Morbihan
Jacques LE SERRE	:	GAEC des étangs (Kervran-Kerzine)
Christophe LE FE	:	Association Gâvres Kite
Christophe MAUDUIT	:	Association Gâvres Kite

Excusés :

Jean-Paul AUCHER	:	Vice-Président de Cap l'Orient chargé des Espaces Naturels
Jean-Yves LAURENT	:	Vice-Président de Cap l'Orient chargé de l'Environnement
Christophe HOUISE	:	Audélor – Agence d'urbanisme du Pays de Lorient
Annie RIO	:	Association Bretagne Vivante SEPNB
Roger MAHEO	:	Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan
Arnaud LE NEVE	:	Association Bretagne Vivante – LIFE Phragmite aquatique
Anne-Marie FAVREAU	:	Cap l'Orient – Service Environnement et Développement Durable
Frédérique HUET	:	Cap l'Orient – Service Espaces Naturels
Henry QUER	:	Maire de Gâvres
Roland CANO	:	Commune de Riantec
Yves JOANNIC	:	Maire de Plouhinec

Liste des annexes :

- ✧ Arrêté de création du comité de pilotage du 19 février 2007 abrogeant l'arrêté du 16 mars 2006,
- ✧ Présentation Power Point de la réunion.

Madame LE MAGUERESSE introduit la réunion du comité de pilotage et présente l'ordre du jour. L'objet principal de la réunion est de valider le document d'objectifs envoyé préalablement à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Ordre du Jour :

- Point sur la réglementation,
- Arrêté de désignation du comité de pilotage,
- Contexte de l'élaboration du DOCOB,
- Présentation des 6 points du DOCOB – remarques des participants,
- Document d'objectifs soumis pour validation,
- Film sur le Phragmite aquatique.

Nathalie LE MAGUERESSE demande à tous d'avoir une pensée pour Madame BOCHER, Vice-Présidente du Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres Quiberon qui nous a quittée cette année.

1. Rappels sur la réglementation / Arrêté / Contexte de l'élaboration du DOCOB

Daniel LASNE fait un rappel sur la réglementation en vigueur relative à Natura 2000 et qui est en constante évolution.

Le site Natura 2000 « Rade de Lorient » est une ZPS désignée au titre de la directive « Oiseaux ». Ce site de 487 ha **majoritairement marin** (65 %) est concerné par la loi sur l'eau.

L'article 40 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 modifie l'article L. 414-2 du code de l'environnement concernant les dispositifs de mise en œuvre de Natura 2000 pour les sites majoritairement marins, ou situés dans des Parcs Nationaux et Parcs Marins. Notamment, la présidence du comité de pilotage et la rédaction du document d'objectifs sont assurées par l'autorité administrative qui peut les confier à un représentant d'une collectivité territoriale (C'est un choix de l'Etat et plus un choix des représentants des collectivités territoriales – 83.7 % de la surface de la ZPS est du domaine public de l'Etat).

De ce fait, l'arrêté de création du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient » du 16 mars 2006 a été abrogé et remplacé par l'**arrêté préfectoral du 19 février 2007** qui désigne **Nathalie LE MAGUERESSE** présidente du comité de pilotage et **Cap l'Orient** opérateur local.

Typhaine GAUCHET présente le contexte de l'élaboration de ce document d'objectifs et le déroulement pour la validation du document d'objectifs (C.F : Présentation jointe).

2. Présentation des 6 points du DOCOB – Remarques des participants

Typhaine GAUCHET présente de manière succincte les 6 points du document d'objectifs en laissant un temps de parole aux différents participants. La partie concernant le marais de Pen Mané à Locmiquélic est plus détaillée puisque les autres fiches actions avaient déjà été validées en comité de pilotage en 2004.

a. Pêche à pieds

Adrien LE MENACH demande à ce que les données concernant la pêche à pieds soient mises à jour dans le document d'objectifs. En effet, la Petite Mer de Gâvres a été classée d'un point de vue sanitaire fin 2004 et ouverte à la pêche à pieds professionnelle en 2006. Environ 80 licences de pêche pour la coque et 50 pour la palourde ont été délivrées.

b. Kite surf

Christophe MAUDIT explique que l'association Gâvres Kite est satisfaite de savoir que l'étude sur le dérangement de l'avifaune est bien avancée et est en attente des résultats.

Daniel LASNE précise que les données actuelles ne permettent pas de tirer des conclusions mais qu'il semble tout de même qu'un compromis soit envisageable avec un fonctionnement précisant la localisation et les périodes de pratique du Kite surf sur la Petite Mer de Gâvres. Dans la première version du DOCOB, il avait été envisagé d'interdire l'activité. Aujourd'hui, il semble que l'activité puisse être autorisée et réglementée.

Léon NABAT rappelle qu'il avait été difficile de trouver le bon interlocuteur au début de la négociation (rattachement de l'activité soit aux fédérations de sport de voile ou de sport de glisse → rattachée au vol libre).

Emmanuelle ELOUARD explique que les pratiquants de Kite surf sont déjà sensibilisés à la problématique. L'association a édité une plaquette préconisant à ses adhérents de ne pas pratiquer sur le Fond de la Petite Mer de Gâvres. De plus, elle a envoyé un courrier aux écoles de Kite surf pour qu'elles ne viennent pas faire de cours sur la Petite Mer de Gâvres. La plupart des écoles se sont engagées à ne pas le faire.

c. Gestion du Marais de Pen Mané

Guillaume LE SAGE confirme que la Région Bretagne est devenue propriétaire au 1^{er} janvier 2007 du Marais de Pen Mané (ouvrages et sol) suite au transfert du Port d'intérêt national. Il précise que le schéma régional du patrimoine naturel vient d'être approuvé et qu'il donne une priorité d'action sur les zones humides et sur les espaces littoraux.

La Région envisage un partenariat avec le Conservatoire du Littoral en liaison avec les collectivités territoriales locales pour la gestion du marais de Pen Mané. L'idée d'une réserve naturelle régionale pourrait être étudiée pour l'avenir. Le marais pourrait devenir une Réserve Naturelle Régionale. Qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement et de gestion quotidienne sur le marais ? Quel est aujourd'hui le calendrier prévisionnel pour les actions ?

Typhaine GAUCHET explique que l'**association Bretagne vivante** est porteuse du projet du LIFE Phragmite aquatique et bénéficie donc d'une subvention européenne pour réaliser certaines actions jusqu'en 2008. Elle pourra donc assurer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage de certaines actions (travaux hydrauliques, fauche, enlèvement d'espèces envahissantes) mais en aucun cas la gestion quotidienne du site sur le long terme.

D'autre part, le **chantier Nature et Patrimoine (BBO et Commune de Locmiquélic)** assure actuellement certaines actions de gestion sur le marais (enlèvement d'espèces envahissantes, exportation de la fauche des roseaux...). C'est donc un partenaire potentiel dans la gestion.

Enfin, si la Région transfère le marais au **Conservatoire du Littoral, Cap l'Orient** devient coordinateur de gestion (Convention cadre entre Cap l'Orient et le Conservatoire). Cependant, les acteurs locaux, le Conservatoire du littoral et la Région, propriétaire des terrains, devront définir ensemble le **gestionnaire au quotidien** sur le site (Cap l'Orient, BBO, Commune, Association...).

Elle rappelle que les actions peuvent être validées dans le document d'objectifs même sans savoir qui en assurera la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit ici d'une validation sur les principes de l'action et non sur leur mode mise en œuvre ou de financement.

Bruno BARGAIN précise qu'il serait préférable de faire les travaux hydrauliques avant fin 2007 pour pouvoir commencer à gérer les niveaux d'eau dès l'automne 2007 et voir les premiers résultats des actions engagées avant la fin du programme LIFE (décembre 2008).

Nathalie LE MAGUERESSE demande si l'AOT de la Commune de Locmiquélic est caduque.

Claude LE LAN précise que les conventions antérieures au transfert du Port d'intérêt national sont toujours d'actualité. La Commune de Locmiquélic est donc toujours titulaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (ATO) du Domaine Public Maritime Régional lui permettant de faire des actions de gestion sur le marais de Pen Mané après demande d'autorisation de travaux auprès du propriétaire, la Région.

Nathalie LE MAGUERESSE demande si la région apportera un soutien financier au LIFE.

Guillaume LE SAGE précise que la Région Bretagne s'engage à soutenir les projets de préservation du marais de Pen Mané et participera au financement de la gestion à court et moyen terme. La Région est en attente d'une saisie officielle de la part des maîtres d'ouvrages pour participer au financement des actions prévues sur Pen Mané. Les maîtres d'ouvrages devront donner un maximum d'information à la Région concernant la nature des travaux prévus.

d. Etude d'incidence au regard de la loi sur l'eau

Guillaume LESAGE demande si une étude d'incidence au regard de la loi sur l'eau est nécessaire pour réaliser les travaux. Ce type d'étude prenant un certain temps risquerait de décaler le calendrier d'actions.

Typhaine GAUCHET explique que Monsieur FUMEY de la DDE a été consulté à ce sujet. Au vu du type de travaux à réaliser et des montants une étude d'incidence n'est pas nécessaire.

Thierry COUESPEL suggère de confirmer cette information auprès de la DDAF (Guichet unique qui assure la police de l'eau).

Jean Pierre FUMEY de la DDE a confirmé (**à postériori suite à un contact téléphonique**) que le projet de travaux n'est pas soumis à déclaration, ni autorisation selon la nomenclature "eau" (voir décret du 17 juillet 2006) :

- l'étang est situé sur le Domaine Public Maritime, le titre 4 "Impact sur le milieu marin" est donc concerné ;
- dans ce titre 4, compte-tenu de la nature des travaux envisagés (pose d'une vanne, création d'un fossé périphérique), la rubrique 4.1.2.0 "travaux d'aménagement portuaire et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence sur ce milieu" est concernée ;

- compte-tenu du montant des travaux, inférieur au seuil de la déclaration (160 000 euros) il n'y a pas de demande à faire.

Daniel LASNE demande à ce que Bretagne Vivante fasse toutes les démarches nécessaires auprès de la Région pour la mise en œuvre des actions du LIFE Phragmite aquatique.

e. Espèces invasives ou espèces envahissantes

Le terme à utiliser en fonction des usages actuels est « espèce envahissante » et non « espèce invasive ».

Léon NABAT rapporte suite à l'expérience menée par le Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon que la lutte contre le Baccharis est très difficile.

ERB rappelle que même si les gens sont de bonne volonté ils peuvent faire des erreurs par méconnaissance (broyage du baccharis au mois de septembre) et que la mutualisation des connaissances est importante. Le département a un projet d'observatoire des espèces envahissantes.

f. Verbalisation du stationnement sur le tombolo de Gâvres

Monsieur CHENAULT rappelle les effets néfastes du stationnement le long du tombolo de Gâvres (dégradation de la dune, disparition de l'oyat, accélération de l'érosion côtière, risque de rupture du tombolo, problème de sécurité pour l'accès des pompiers en été). Les terrains appartenant aux militaires et la route étant départementale, la Commune et la gendarmerie n'ont pas la compétence pour intervenir. Il demande à ce que l'Etat fasse respecter la réglementation qui interdit le stationnement le long du tombolo. Il rappelle que quand la gendarmerie maritime faisait son travail, il n'y avait pas de problème de stationnement. Il précise que cette demande est faite à chaque réunion que toujours rien n'est fait.

Daniel LASNE explique que quand la piste sera réalisée cela réglerait en partie le problème.

Nathalie LE MAGUERESSE demande quels sont les moyens pour intervenir dans le cadre de Natura 2000 ? Elle propose de faire remonter l'information au Sous-Préfet.

Catherine TONNERRE promet de faire remonter l'information en interne.

g. Surveillance

Camille BLOT précise que les gardes du littoral peuvent intervenir sur le Domaine Public Maritime quand sa gestion a été transférée au Conservatoire du littoral.

h. Extension du périmètre du site Natura 2000

Typhaine GAUCHET explique qu'une extension de périmètre ne nécessite que l'aval de la Commune directement concernée par l'extension.

Daniel LASNE rappelle que même si une proposition d'extension du périmètre sur les marais de Kersahu constitue une fiche action du DOCOB, c'est une opération lourde et la DIREN a d'autres priorités en ce moment.

i. Période de dérangement de la faune

p57 du Tome 1 du DOCOB changer « dérangement sensible sur les fonds de baies de **mars à septembre** par « dérangement sensible sur les fonds de baies de **septembre à mars** (période hivernale).

j. Projet d'extraction de sable

L'association Gâvres Kite demande si le projet d'extraction de sable n'aura pas un impact sur le site Natura 2000.

Typhaine GAUCHET explique que dans le cadre de la procédure Natura 2000, il est possible de demander une étude d'incidence d'un projet soumis à déclaration ou autorisation (ce qui est le cas ici) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (= intérêt européen au titre des directives « habitats » et/ou « Oiseaux »).

Daniel LASNE précise que le **projet peut être dans ou en dehors du périmètre d'un site Natura 2000** (quelque soit sa distance par rapport au site), son impact devra être évalué s'il est susceptible de dégrader des habitats ou des espèces situées dans le périmètre du site Natura 2000.

Emmanuelle ELOUARD rappelle que pour obtenir le titre minier les entreprises devront réaliser des études d'impact.

Isabelle FAHLUN rappelle que parfois les études d'impact et les modélisations peuvent se tromper (exemple des prévisions de sédimentation liées à la construction du barrage d'Arzal) et qu'il faut se méfier des études

La DIREN s'engage à veiller à la qualité des études d'impact qui seront produites si le projet va au-delà de la demande d'autorisation de recherche actuelle.

Nathalie LE MAGUERESSE insiste sur la nécessité d'appliquer le principe de précaution. En effet, il est difficile d'être juge et partie et Cap l'Orient pourra demander des études, expertises indépendantes. Le Président de Cap l'Orient sera vigilant vis-à-vis de ce projet qui sera présenté en bureau de Cap l'Orient. Elle annonce également que Cap l'Orient lance un Agenda 21 à l'échelle de l'agglomération et que cela sera également une occasion de traiter de ce sujet au regard des projets à venir de l'agglomération.

Léon NABAT déclare que le Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon sera également vigilant vis-à-vis de ce projet et de son impact sur son territoire.

Robert CHENAULT rappelle que l'érosion du tombolo de Gâvres et de nos plages est préoccupante. Si les études montraient qu'il est possible de prélever du sable, il serait préférable qu'il serve à recharger nos plages.

k. Charte et Contrat Natura 2000

Daniel LASNE annonce qu'avec la loi sur l'eau les bénéficiaires de la charte Natura 2000 ou d'un contrat Natura 2000 ont été étendus aux usagers du DPM. Il sera donc possible d'inclure des préconisations concernant les activités de loisirs et de pêche sur le Domaine Public Maritime.

l. Impact de la démoustification sur l'avifaune

ERB demande quel est l'impact de la démoustification sur l'avifaune.

Nathalie LE MAGUERESSE explique que la gestion des niveaux d'eau devrait réduire la prolifération des moustiques.

Bruno BARGAIN explique qu'il n'y a pas que les zones humides qui permettent la prolifération des moustiques mais d'un simple seau dans un jardin peut héberger un grand nombre de larves.

Daniel LASNE explique qu'un groupe de travail présidé par le Préfet s'est mis en place à ce sujet. Il essaye d'être vigilant à ce que les méthodes de lutte aient le moins d'impact sur les milieux naturels et notamment sur des chironomes, insectes proches des moustiques qui sont la base de la chaîne alimentaire dans les zones humides.

Léon NABAT rappelle que les chauves-souris et les hirondelles sont les prédateurs naturels des moustiques.

Il n'y a pas aujourd'hui de démoustification par l'EID sur Locmiquélic.

m. Périmètre d'intervention et de préemption

Patrick CLAUDEL précise que l'on parle de périmètre de préemption pour le Conseil Général et de périmètre d'intervention pour le Conservatoire du littoral.

n. Gestion des niveaux d'eau

Isabelle FAHLUN demande si la gestion des niveaux d'eau du marais a pris en compte l'élévation du niveau de la mer.

Le niveau d'eau de la mer aura un impact uniquement sur la nécessité ou non d'augmenter la hauteur des digues.

o. Financement des actions

Daniel LASNE rappelle que c'est un site Natura 2000 particulier car il bénéficie de subventions importantes pour la mise en œuvre des actions grâce à deux programmes LIFE.

p. Compte rendu du COPIL

Nathalie LE MAGUERESSE souhaite que le compte rendu du comité de pilotage soit annexé au DOCOB.

3. Validation du DOCOB

Nathalie LE MAGUERESSE propose la validation du DOCOB en tenant compte des remarques des participants. Le document d'objectifs est validé par le comité de pilotage.

4. Calendrier de travail pour l'année 2006 :

- ◇ Apport des amendements au DOCOB,
- ◇ Envoi pour validation du DOCOB au Préfet maritime et au Préfet de département du Morbihan,
- ◇ Avis du Ministère de la Défense,
- ◇ Validation du DOCOB par arrêté préfectoral,

- ✧ Lancement de certaines actions : travaux hydrauliques sur le marais de Pen Mané dans le cadre du LIFE Phragmite aquatique, rédaction du plan de gestion pour le marais de Kersahu dans le cadre du LIFE Biodiversité du Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon...,
- ✧ Réunion d'un comité de suivi plus restreint si nécessaire en fonction des questions abordées,
- ✧ Réunion du COPIL pour le bilan annuel début 2008.

Nathalie LE MAGUERRESSE souhaite en tant que présidente du comité de pilotage que l'ensemble de ses membres soit informé régulièrement de l'avancement des actions prévues dans le document d'objectifs du site Natura 2000 « Rade de Lorient ». Des courriers d'information seront donc envoyés régulièrement aux membres du comité de pilotage en plus de sa réunion annuelle faisant le bilan des actions de l'année.

En conclusion :

Madame LE MAGUERRESSE remercie les participants.

5. Contacts

Mise en œuvre des actions sur les parties « Pen Mané » et « Petite Mer de Gâvres » et coordination de l'animation pour le site « Rade de Lorient »

Cap l'Orient : Typhaine GAUCHET

BP 20 001 - 30, cours de Chazelles - 56314 Lorient Cedex - 02.97.02.30.84 - tgauchet@agglo-orient.fr

Suivi de certaines actions sur « Petite Mer de Gâvres » et « Etangs de Kervran et Kerzine » dans le cadre du LIFE Biodiversité du Massif Dunaire Gâvres Quiberon

Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres Quiberon : Emmanuelle ELOUARD

12, rue des Menhirs 56410 Erdeven

02.97.55.50.89 - 08.79.67.56.19 - lifegavresquiberon.coordinatrice@wanadoo.fr